

Ce guide de la correspondance repose sur 30 années d'expériences
à Vivre et l'Ecrire

GUIDE PRATIQUE
DE LA CORRESPONDANCE

1	Prendre soin de répondre très vite, surtout aux premières lettres (dans les 24 heures si possible). Se rappeler que le jeune a reçu une première lettre de « Vivre et l'Ecrire »
2	Relativiser les réponses aux questions posées par le jeune. L'essentiel est de créer une relation de confiance, d'écoute... d'amitié. « Je suis là, tu peux m'écrire » ; que le jeune « sente » qu'il y a toujours quelqu'un. Cependant, certaines questions ne pouvant être éludées à l'infini, le correspondant crédible et authentique sera parfois amené à se situer face aux questions posées.
3	Conserver la correspondance comme relation privilégiée. La plupart des jeunes ne souhaitent pas nous rencontrer. Toutefois, pour les « vieux » jeunes, âgés de plus de 18 ans qui ont connaissances de l'existence de l'association, une invitation à l'Assemblée Générale peut-être faite.
4	Sachant que nous ne connaissons jamais totalement la situation familiale du jeune, ne pas dramatiser ni paniquer, garder son sang-froid en toutes circonstances. Le correspondant se gardera donc d'abonder dans le sens du jeune en critiquant la famille, les professeurs... En cas de difficultés, ne pas hésiter à contacter « Vivre et l'Ecrire » à Orléans. Savoir également que la correspondance comporte des risques (un jeune en fugue, des révélations de drogue, de maltraitance...). Dans ces situations qui relèvent de la protection de l'enfance faire appel immédiatement à « Vivre et l'Ecrire ».
5	Accepter que le jeune demande de recevoir son courrier chez un copain, en expliquant dès les premières lettres que ses parents ne seraient peut-être pas opposés à cette correspondance. « Pourquoi ne pas leur en parler ? ».
6	Si le jeune souhaite se faire éditer, expliquer les difficultés d'édition et, par la suite proposer de participer à un livre par la publication d'une belle lettre, d'un poème... Ne pas parler d'édition d'emblée si le jeune n'en parle pas lui-même. Conserver la correspondance comme moyen privilégié de communication.
7	Relancer par quelques lignes le jeune qu'on connaît bien et qui a arrêté d'écrire.
8	La correspondance appartient au correspondant mais l'adulte peut souhaiter s'en débarrasser, il peut mourir ! Si le jeune ne souhaite pas récupérer ses lettres, la correspondance peut alors être déposée à « Vivre et l'Ecrire » avec la mention « Ne pas ouvrir avant 30 ans ».
9	Si un correspondant adulte se trouve dans l'obligation d'arrêter la correspondance il doit en informer « Vivre et l'Ecrire ».
10	Pour une bonne communication, il est nécessaire de signaler son changement d'adresse à « Vivre et l'Ecrire » et de prévenir le jeune même s'il n'a pas écrit pendant un an.